

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION ET DE VENTE



MENTIONS LEGALES

L'application mobile MAMA COOK est éditée par la société 2SBT Food Services, Société par Actions Simplifiée au capital social de 5 000 euros, immatriculée au RCS de MARSEILLE sous le 840 421 531, dont le siège est 1 traverse Capron 13012 Marseille.

L'Application est hébergée chez Firebase

Le Directeur de publication est : Monsieur SAÏD Fouad

Toute utilisation de cette Application téléchargeable gratuitement sur l'Apple Store et le Play store, implique l'acceptation pleine et entière par les utilisateurs qui s'y inscrivent, des présentes Conditions Générales d'Utilisation et de Vente.

ARTICLE 1 - DEFINITION

- **Application** : désigne l'application mobile développée et éditée par MAMA COOK et disponible sur l'Apple Store et le Play Store
- **Bibliothèque de plats** : désigne l'ensemble des plats qu'une Mama peut proposer à la vente sur la Plateforme
- **Conditions Générales d'Utilisation et de Vente ou CGUV** : désigne les présentes Conditions Générales d'Utilisation et de Vente qui s'appliquent à tout Utilisateurs qui s'inscrit et utilise l'Application
- **Commande** : désigne le fait pour un Utilisateur d'effectuer une commande d'un ou plusieurs Repas à travers la Plateforme.
- **Miamer** : désigné tout Utilisateur qui s'inscrit et qui commande à travers la Plateforme un Repas préparé par une Mama.
- **MAMA COOK** : désigne la société 2SBT Food Services éditrice de l'Application Mobile MAMA COOK.
- **Mama** : désigne tout Utilisateur qui propose, à travers la plateforme, à titre occasionnel et à petite échelle, des Repas préparés à son domicile pour une vente à emporter.
- **Plateforme** : désigne la plateforme technique développée par MAMA COOK
- **Plat principal** : désigne un plat chaud ou froid exclusivement préparé par une Mama et constituant l'élément principal et essentiel du Repas ;

- **Point de retrait** : désigne le lieu de rendez-vous fixé par la Mama pour la remis d'un Repas ;
- **Repas** : désigne les repas préparés à son domicile par une Mama et qui doit être composé au minimum d'un Plat principal, éventuellement complété d'une boisson, d'un dessert ou d'une entrée.
- **Utilisateur** : désigne tout personne physique qui utilise la plateforme éditée par MAMA COOK et qui a adhéré aux présentes CGUV.

ARTICLE 2 – CHAMP D'APPLICATION

L'Application mobile MAMA COOK est une plateforme technique dont l'objet est de mettre en relation des Miamer qui souhaitent commander, à l'heure du déjeuner les jours ouvrés, un Repas préparé à son domicile par une Mama.

La Plateforme a ainsi pour ambition de lutter contre le gaspillage alimentaire et de favoriser les liens sociaux en permettant à une MAMA ayant préparé un repas pour sa consommation personnelle de partager celui-ci avec les Miamers.

Les présentes CGUV ont pour objet de définir les modalités et conditions dans lesquelles les Utilisateurs sont autorisés à utiliser la Plateforme.

Ces CGUV sont accessibles à tout moment dans l'Application et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

Ces CGUV pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, notamment en vue de les adapter aux évolutions législatives et réglementaires, et/ou en raison des modifications apportées aux fonctionnalités et services proposés sur l'Application.

La version applicable lors d'une Commande à travers la Plateforme sera celle en vigueur à la date de la Commande

Il est précisé que la société MAMA COOK se réserve la faculté de modifier, à tout moment, les caractéristiques et les fonctionnalités de la Plateforme, étant précisé que l'Utilisateur sera informé desdites évolutions par simple publication sur l'Application ou par tout autre moyen que MAMA COOK jugera adéquat.

ARTICLE 3 – MODALITES D'INSCRIPTION

3-1 – Modalités d'inscription des Utilisateurs

L'inscription sur la Plateforme est gratuite.

L'inscription s'effectue de la manière suivante, au choix de l'Utilisateur :

- L'Utilisateur remplit les champs indiquant une adresse email valide, un mot de passe.

L'utilisateur devra ensuite activer son compte à réception de l'email de confirmation envoyé par la société MAMA COOK

Il est précisé que l'Utilisateur pourra modifier ce mot de passe à tout moment.

Dans tous les cas, lors de son inscription, l'Utilisateur devra obligatoirement fournir à la société MAMA COOK, les informations suivantes :

- Nom
- Prénom
- Adresse mail
- Numéro de téléphone

L'Utilisateur s'engage à fournir à MAMA COOK des informations complètes et exactes et à les maintenir à jour.

Le caractère inexact de ces informations sera susceptible d'entraîner la suspension, voire la suppression du compte de l'Utilisateur.

3-2 – Modalités complémentaires pour l'inscription des Mamas

L'Utilisateur inscrit sur la Plateforme qui souhaite proposer à travers celle-ci des repas cuisinés à son domicile, devra compléter et transmettre à MAMA COOK la fiche de renseignement qui lui sera transmise par mail au moment de la confirmation de son inscription sur la Plateforme.

Notamment la Mama devra indiquer sa date de naissance, son adresse postale, et son numéro IBAN pour recevoir les paiements.

La Mama devra préciser une liste d'adresses qui constitueront ses Points de retraits, étant précisé que la Mama devra *a minima* indiquer son adresse principale qui peut être son domicile

Le processus d'inscription ne sera définitif qu'après vérification par MAMA COOK du respect des obligations visées aux articles 4 et 5 des présentes CGUV.

MAMA COOK se réserve le droit de suspendre, voire de supprimer le compte de la MAMA dès lors que les informations transmises s'avèreraient incomplètes, inexactes ou périmées ou en cas de non-respect des obligations visées aux articles 4 et 5 des présentes CGUV.

ARTICLE 4 - OBLIGATION DE L'UTILISATEUR

Chaque Utilisateur :

- Est tenu de prendre connaissance des présentes CGUV avant toute inscription sur la Plateforme, laquelle vaudra acceptation sans restriction ni réserve ;
- Doit être majeur et disposer de la capacité de s'engager contractuellement ;
- Doit être domicilié ou résider sur le territoire français ;
- Est seul responsable des relations qu'il pourra nouer avec les autres Utilisateurs et des informations qu'il leur communique dans le cadre de la mise en relation ;

- S'engage, dans ses échanges avec les autres Utilisateurs, à respecter les règles usuelles de politesse et de courtoisie ;
- S'engage à tout mettre en œuvre pour ne pas divulguer ses identifiants de connexion, et s'engager à avertir immédiatement MAMA COOK en cas d'utilisation frauduleuse de son compte ;
- Est seul responsable de l'utilisation qu'il fait de la Plateforme ;

Le non-respect des obligations susvisées sera susceptible d'entraîner la suspension voire la suppression du compte de l'Utilisateur.

ARTICLE 5 – OBLIGATIONS PARTICULIÈRES DES « MAMAS »

5-1 Concernant les repas proposés sur la Plateforme

Chaque Mama :

- Détermine sous sa seule et entière responsabilité le contenu des Repas qu'elle propose sur la Plateforme, qui devront, en tout état de cause, être composés d'un plat principal, éventuellement complété d'une boisson, d'un dessert ou d'une entrée.
- S'assure notamment que les Repas qu'elle propose sur la Plateforme, sont conformes à la description qui en est faite, et notamment à la liste des ingrédients et éventuels allergènes, et qu'ils respectent :
 - o Les présentes Conditions Générales d'Utilisation,
 - o **La Charte qualité MAMA COOK qui prévoit notamment :**
 - **Que le Repas est nécessairement préparé à partir de produits transformés par la Mama ;**
 - **Que le Repas ne puisse avoir été, dans son intégralité, congelé, sous vide, en boîte ou lyophilisé ;**
 - **Que le Repas a été cuisiné le jour même de la remise au Miamer**
 - **Que les boissons ne peuvent consister qu'en des jus de fruits frais pressés du jour ou des boissons infusées (thés, tisanes, etc.) ;**
 - o La réglementation applicable et notamment les dispositions de l'article 14 du Règlement CE n°178/2002 selon lesquelles :
 - **1. Aucune denrée alimentaire n'est mise sur le marché si elle est dangereuse.**
 - **2. Une denrée alimentaire est dite dangereuse si elle est considérée comme:**
 - a) *préjudiciable à la santé ;*
 - b) *impropre à la consommation humaine.*
 - **3. Pour déterminer si une denrée alimentaire est dangereuse, il est tenu compte:**
 - a) *des conditions d'utilisation normales de la denrée alimentaire par le consommateur à chaque étape de la production, du traitement et de la distribution;*
 - et
 - b) *de l'information fournie au consommateur, y compris des informations figurant sur l'étiquette, ou d'autres informations généralement à la disposition du consommateur, concernant la prévention d'effets préjudiciables à la santé propres à une denrée alimentaire particulière ou à une catégorie particulière de denrées alimentaires.*
 - **4. Pour déterminer si une denrée alimentaire est préjudiciable à la santé, il est tenu compte:**

a) de l'effet probable immédiat et/ou à court terme et/ou à long terme de cette denrée alimentaire sur la santé non seulement d'une personne qui la consomme, mais aussi sur sa descendance ;

b) des effets toxiques cumulatifs probables ;

c) des sensibilités sanitaires particulières d'une catégorie spécifique de consommateurs lorsque la denrée alimentaire lui est destinée.

- 5. Pour déterminer si une denrée alimentaire est impropre à la consommation humaine, il est tenu compte de la question de savoir si cette denrée alimentaire est inacceptable pour la consommation humaine compte tenu de l'utilisation prévue, pour des raisons de contamination, d'origine externe ou autre, ou par putréfaction, détérioration ou décomposition.

- 6. Lorsqu'une denrée alimentaire dangereuse fait partie d'un lot ou d'un chargement de denrées alimentaires de la même catégorie ou correspondant à la même description, il est présumé que la totalité des denrées alimentaires de ce lot ou chargement sont également dangereuses, sauf si une évaluation détaillée montre qu'il n'y a pas de preuve que le reste du lot ou du chargement soit dangereux.

- 7. Sont considérées comme sûres les denrées alimentaires conformes à des dispositions communautaires spécifiques régissant la sécurité des denrées alimentaires, en ce qui concerne les aspects couverts par ces dispositions.

- 8. La conformité d'une denrée alimentaire à des dispositions spécifiques applicables à cette denrée n'interdit pas aux autorités compétentes de prendre des mesures appropriées pour imposer des restrictions à sa mise sur le marché ou pour exiger son retrait du marché s'il existe des raisons de soupçonner que, malgré cette conformité, cette denrée alimentaire est dangereuse.

- 9. En l'absence de dispositions communautaires spécifiques, les denrées alimentaires sont considérées comme sûres si elles sont conformes aux dispositions spécifiques de la législation alimentaire nationale de l'État membre sur le territoire duquel elles sont commercialisées, ces dispositions étant établies et appliquées sans préjudice du traité, et notamment de ses articles 28 et 30.

LA MAMA EST NOTAMMENT INFORMÉE QU'EN VERTU DE L'ARTICLE L.237-2 DU CODE RURAL ET DE LA PECHE, LE FAIT DE METTRE SUR LE MARCHÉ UN PRODUIT D'ORIGINE ANIMALE OU UNE DENREE EN CONTENANT PREJUDICIABLE A LA SANTE AU SENS DE L'ARTICLE 14 DU REGLEMENT EST PUNI DE QUATRE ANS D'EMPRISONNEMENT ET DE 600.000 EUROS D'AMENDE.

- S'interdit de vendre des boissons alcoolisées, ainsi que toute boisson en bouteille ou en canette, SEUL LA VENTE DE BOISSONS INFUSEES OU DE JUS PRESSE LE JOUR MEME DE LA REMISE AU MIAMER ETANT AUTORISÉE ;
- S'oblige à préparer les Repas proposés sur le Plateforme à son domicile et s'interdit notamment de préparer les Repas au sein de locaux spécifiquement aménagés à cet effet ;
- S'oblige à préparer elle-même les Repas proposés sur le Plateforme et s'interdit notamment d'employer un salarié ou de faire appel à sous-traitant pour préparer les Repas ;
- **S'INTERDIT DE PREPARER DES REPAS EN VUE D'ETRE EXCLUSIVEMENT VENDUS A TRAVERS LA PLATEFORME, LES REPAS DEVANT AVOIR ÉTÉ PREPARÉS POUR SA CONSOMMATION PERSONNELLE ;**
- S'oblige à remettre au Miamer les Repas dans les emballages fournis et préalablement commandés auprès de MAMA COOK (par courriel) ;
- S'oblige à respecter la plage horaire préalablement indiquée pour le retrait du Repas (qui devra être d'une heure minimum comprise entre 11H30 et 14H30) et à indiquer l'adresse de retrait des plats de

manière précise, identifiable et facilement accessible ;

5-2 Concernant les obligations légales et administratives

Chaque Mama :

- Doit disposer d'une assurance responsabilité civile valide couvrant les risques liés à son activité sur la Plateforme, et doit pouvoir en justifier à MAMA COOK sur simple demande ;
- S'interdit d'utiliser la Plateforme comme un moyen de contourner les dispositions de l'article L.8221-1 du Code du travail interdisant le travail totalement ou partiellement dissimulé ;
- **Reconnait ne pas être en lien de subordination avec la société MAMA COOK, de telle sorte qu'il ne saurait, en aucune manière, revendiquer l'application des dispositions du Code du Travail à son profit ;**
- **DECLARE NE PAS AGIR EN QUALITE DE PROFESSIONNEL, MAIS A TITRE OCCASIONEL ET A PETITE ECHELLE.**

A cet égard la MAMA s'oblige à respecter un niveau d'activité conforme à la directive de la Direction générale de l'alimentation Instruction technique DGAL/SDSSA/2017-164 du 22 février 2017 (disponible à l'adresse suivante <https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2017-164>), à savoir :

- des préparations régulières (à un rythme quotidien ou hebdomadaire) de repas approvisionnant moins de 5 consommateurs par jour ;
- des préparations ponctuelles de repas (fréquence maximale mensuelle ou trimestrielle), approvisionnant moins de 50 consommateurs par prestation ;
- des préparations exceptionnelles de repas (une fois par an au maximum), approvisionnant moins de 200 consommateurs (exemple : banquet annuel d'une association).

A défaut, La MAMA est informée que les opérations telles que la manipulation, la préparation, l'entreposage et le service de denrée alimentaire, sont soumises aux obligations issues du règlement CE n°852/2004 et doivent notamment faire l'objet d'une déclaration auprès de la Direction Départementale de la Protection des Populations, sauf à ce que lesdites opérations soient réalisées à titre occasionnel et à une petite échelle.

- **EST SEUL RESPONSABLE DU BON ACCOMPLISSEMENT DE TOUTES LES FORMALITES NOTAMMENT ADMINISTRATIVES, FISCALES ET/ OU SOCIALES ET DE TOUS LES PAIEMENTS DE COTISATIONS, TAXES OU IMPOTS DE TOUTES NATURES QUI LUI INCOMBENT, LE CAS ECHEANT, EN RELATION AVEC SON UTILISATION DES SERVICES.**

LA RESPONSABILITE DE MAMA COOK NE POURRA EN AUCUN CAS ETRE ENGAGEE A CE TITRE.

5.3 Photographies des Mamas et des Repas

Chaque Mama autorise l'intervention, à son domicile, d'un photographe mandaté aux frais de la société MAMA COOK, en vue d'effectuer des prises de vue de la MAMA et des Repas proposés afin qu'elles soient insérées sur leur profil.

L'ensemble des prises de vue demeureront la propriété exclusive de la société MAMA COOK qui concèdera aux Mamas une licence limitée, non exclusive, non cessible, révocable, et ne pouvant faire l'objet d'une sous-licence, pour utiliser celles-ci dans le cadre de la Plateforme

Il appartient aux Mamas de vérifier l'exactitude des prises de vue par rapport aux Repas qu'elles proposent et de retirer celles-ci en cas de modification du Repas

En tout état de cause, la Mama :

- **Autorise MAMA COOK à utiliser et à exploiter son image, par reproduction et/ou représentation de celle-ci aux fins de toute promotion ou présentation de la société et de ses activités, et ce, sous tout type de support, notamment ses plaquettes, sur Internet, et sur les réseaux sociaux.**
- **Consent à la société MAMA COOK le droit d'utiliser l'ensemble des prises de vue réalisées à des fins de toute promotion ou présentation de la société et de ses activités, et ce, sous tout type de support, notamment ses plaquettes, sur Internet, et sur les réseaux sociaux.**

La Mama ayant consenti à ce que l'enregistrement des images ait lieu à son domicile, celle-ci reconnaît que des images sur lesquelles apparaît à titre accessoire tout ou partie de son domicile pourront être amenées à être diffusées par MAMA COOK.

La présente autorisation d'exploitation est conférée à titre gratuit et sans contrepartie, la MAMA renonçant en conséquence à réclamer à MAMA COOK et à tout tiers autorisé par lui une quelconque rémunération ou indemnité au titre de l'exploitation de son image ou des Repas.

5.4 – Exclusivité et non concurrence

La Mama s'interdit de proposer au public et plus particulièrement aux Miamers tout repas en dehors de la Plateforme, et plus largement s'interdit de proposer toute prestation proposée par la Plateforme en dehors de celle-ci, et ce, quand même la sollicitation proviendrait du client.

Cette interdiction perdura pendant toute la durée de la relation contractuelle entre la Mama et MAMA COOK et pendant une durée d'un an à compter de la date de la dernière Commande réalisée à travers la Plateforme.

A défaut pour la Mama de respecter cette interdiction, cette dernière sera redevable auprès de la MAMA COOK de dommages et intérêts fixés à la somme de 20.000 euros

5.5 Le non-respect des obligations susvisées sera susceptible d'entraîner la suspension voire la suppression du compte de l'Utilisateur.

ARTICLE 6 – OBLIGATIONS DE MAMA COOK

MAMA COOK s'engage :

- A fournir aux Miamers un service leur permettant d'être mis en relation, à travers la Plateforme, avec des Mamas en vue d'effectuer une Commande ;

LA SOCIETE MAMA COOK N'A AUCUNE AUTRE OBLIGATION QUE CELLE DE PERMETTRE ET DE FACILITER CETTE MISE EN RELATION GRACE A LA FOURNITURE DE MOYENS TECHNIQUES.

La société MAMA COOK n'est qu'un tiers au contrat susceptible d'être conclu entre un Miamer et

une Mama.

- A adresser aux Mama avant le 31 janvier de chaque année, un document récapitulant le montant brut des transactions que la Mama aura perçu, par son intermédiaire, au cours de l'année précédente.

ARTICLE 7 - PROCESSUS DE MISE EN LIGNE DES REPAS

7.1. Bibliothèque des plats

Dans le cadre de la version bêta de l'Application, seule la société MAMA COOK a la possibilité d'ajouter à la Bibliothèque de plats des Mamas, les plats qu'elle propose à travers la Plateforme

Pour cela la Mama propose à Mama Cook d'ajouter un nouveau plat, ou dessert, ou boisson, ou entrée, à sa bibliothèque de plats.

MAMA COOK fait intervenir au domicile de la Mama un photographe, afin d'effectuer des prises de vue des nouveaux plats proposés

MAMA COOK valide le plat l'ajoutant à la bibliothèque des plats de la Mama

7.2. Mise en ligne

La MAMA a la possibilité de mettre en ligne un Repas, en sélectionnant :

- Le Plat principal à partir de sa Bibliothèque de plat, ainsi que leur quantité disponible ;
- Les boissons, dessert et/ou entrée pour accompagner le Plat principal, ainsi que leur quantité disponible ;
- La plage horaire pour le retrait de la Commande qui doit d'une heure minimum comprise entre 11H30 et 14H30 ;
- Le ou les Points de retrait de la Commande ;

La mise en ligne pourra intervenir :

- A partir de 14H30 du jour précédant le jour souhaité pour une Commande
- Jusqu'à 10H00 le jour souhaité pour une Commande

ARTICLE 8 –COMMANDE

La Plateforme permet aux Miamer d'effectuer une Commande auprès d'une Mama de son choix en fonction notamment de sa localisation, de ses tarifs et de sa disponibilité.

Une Commande doit nécessairement comporter un Plat principal

Le Miamer a la possibilité de vérifier le détail de sa Commande, son prix total et de corriger d'éventuelles erreurs avant de confirmer son acceptation, de telle sorte qu'il lui appartient de vérifier l'exactitude de la Commande et de signaler immédiatement toute erreur.

Il est néanmoins précisé que pour des raisons évidentes, telles que les exigences matérielles liées à la réalisation des REPAS, il peut exister des différences entre la photographie d'illustration et le plat réceptionné par le MiamerMiamer.

L'enregistrement d'une Commande sur la Plateforme ne sera effectué qu'une fois que le Miamer aura accepté les présentes CGUV en cochant la case prévue à cet effet.

Cette validation implique l'acceptation de l'intégralité des présentes CGUV et constitue une preuve du

contrat conclu entre le Miamer et la Mama.

L'opération ne sera considérée comme définitive qu'après l'envoi au Miamer de la confirmation de l'acceptation de la Commande par la Mama, et après encaissement par MAMA COOK de l'intégralité du prix

Toute Commande passée sur la Plateforme constitue la formation d'un contrat conclu à distance entre le Miamer et la Mama, étant rappelé que la MAMA COOK est tierce à ce contrat.

MAMA COOK se réserve néanmoins le droit d'annuler ou de refuser toute Commande d'un Miamer avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une Commande antérieure.

Une fois la Commande effectuée, le Miamer devra récupérer le Repas commandé selon les modalités définies lors de la Commande et notamment à l'adresse du point de retrait et pendant la plage horaire indiquée par la Mama lors de la Commande.

Une fois la Commande récupérée, la Mama et le Miamers doivent en informer MAMA COOK, en confirmant, à travers la Plateforme, la bonne distribution et réception de chaque plat commandé.

Le Miamers aura alors la possibilité de noter la Mama et de laisser un commentaire à travers la Plateforme

A défaut pour les deux parties d'avoir validé la réception de l'intégralité de la Commande, une alerte sera automatiquement transmise à MAMA COOK qui conservera les fonds jusqu'à la résolution du litige.

Dans l'hypothèse où le Miamer ne confirmerait pas la bonne ou mauvaise réception de la Commande dans un délai de 48 heures après que la Mama ait validé la distribution de celle-ci, la livraison sera considérée comme réalisée et les fonds reversés à la Mama .

ARTICLE 9 – TARIFS

Les Repas proposés par les Mamas sont fournis aux tarifs établis par chaque Mama, lors de l'enregistrement de la Commande.

Les tarifs de chaque plat doivent être précisés par la Mama

Le tarif d'un Plat principal doit être supérieur ou égal à 6,90 euros TTC.

Ils comprennent la commission et les frais qui seront perçus par MAMA COOK au titre de la mise en relation.

ARTICLE 10 – CONDITIONS DE PAIEMENT

Le prix est payable comptant, en totalité, au jour de la passation de la commande par le Miamer, via la Plateforme, par voie de paiement sécurisé, à savoir Carte bancaire de type VISA (notamment VISA Electron) ou MASTERCARD à l'exclusion de tout autre moyen de paiement.

Les données de paiement sont échangées en mode crypté grâce à la solution de paiement « Stripe », étant précisé que l'Utilisateur devra obligatoirement accepter les Conditions Générales d'Utilisation de ce protocole mis à sa disposition à travers la Plateforme.

La Commande ne sera pas validée si le prix n'a pas été réglé en totalité par le Miamer.

Les fonds seront conservés par MAMA COOK jusqu'à la confirmation du retrait de la Commande complète

par le Miamer, puis reverser à la Mama, avant la fin du mois suivant ladite Commande, sous déduction de la commission et de frais de la société MAMA COOK tels que définis à l'article 10, étant précisé que les versements interviendront de façon périodique tous les 10 jours..

ARTICLE 11 – COMMISSION ET FRAIS

Il est rappelé que l'inscription et l'utilisation de la Plateforme est gratuite pour l'Utilisateur

Pour chaque Commande la société MAMA COOK percevra une commission à hauteur de 16,7% H.T. soit 20 % TTC du montant total TTC de la Commande

Cette commission et ces frais que la Mama s'engage à payer à la société MAMA COOK en contrepartie des moyens techniques qu'elle lui fournit, est prélevée directement sur le prix des Commandes.

ARTICLE 12 – CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REMBOURSEMENT

Les Miamer et les Mamas ne peuvent, en aucun cas, modifier ou annuler une Commande.

En cas d'annulation d'une Commande ou de Commande incomplète du fait de la Mama, le Miamer sera intégralement remboursé.

Le remboursement interviendra, via le protocole « Stripe » au plus tard dans les 14 jours qui suivent la date d'annulation.

En cas de retard dans la mise à disposition d'une Commande supérieure à 30 minutes par rapport à l'horaire convenu, le Miamer aura la possibilité de refuser la Commande et de demander auprès de MAMA COOK le remboursement de celle-ci.

MAMA COOK se réserve le droit de suspendre voire de supprimer le compte de la Mama dès lors que ce dernier aura annulé plus de 3 Commandes sans autre motif qu'un cas de force majeure.

ARTICLE 13 - NOTATION

Afin que la Plateforme puisse s'autoréguler, la société MAMA COOK a mis en place, un système de notation des Mamas.

Seuls les Miamers ayant effectué une Commande pourront attribuer à celles-ci une note et un commentaire

Les commentaires et les notes qui seront attribués aux Mamas seront affichés sur leur profil public respectifs.

La société MAMA COOK se réserve le droit de supprimer tout commentaire qui serait contraire aux présentes Conditions Générales d'Utilisation ou dont le manque d'objectivité apparaîtrait comme manifeste.

ARTICLE 14 – DROIT DE RETRACTATION

Dans la mesure où la Plateforme est exclusivement réservée aux particuliers à l'exclusion des professionnels, les Commandes passées par le Miamer ne bénéficient pas du droit de rétractation.

ARTICLE 15 – RESPONSABILITE

15 -1 - Responsabilité de la société MAMA COOK

Il est rappelé que le rôle de la société MAMA COOK est strictement limité à la mise en relation de ses Utilisateurs par les moyens techniques qu'elle s'engage à fournir dans le cadre d'une obligation de moyen.

Il est précisé aux Utilisateurs qu'un certain nombre de facteurs peuvent influencer sur la qualité des communications et l'utilisation de l'Application et peuvent entraîner l'échec des communications, y compris, à titre non exhaustif : le réseau local de l'Utilisateur, son pare-feu, son fournisseur d'accès à Internet, le réseau public d'internet utilisé, le réseau téléphonique public commuté et son alimentation électrique

A cet égard, la société MAMA COOK se réserve la possibilité d'interrompre ses services pour des raisons de maintenance.

Il également rappelé que la société MAMA COOK n'effectue aucune vérification préalable et systématique des Repas proposé sur le Plateforme et qu'elle n'est qu'un tiers au contrat à distance qui peut être conclu entre un Miamer et une Mama.

La responsabilité de MAMA COOK ne pourra, en aucun cas, être recherchée :

- En cas de difficultés ou impossibilités momentanées d'accès à l'Application ;
- En cas d'inexécution de tout ou partie de ses obligations due à un événement de force majeure tel que défini par la loi et la jurisprudence française ;
- En raison des commentaires et notes laissés par les Miamers ;
- En raison de la bonne ou mauvaise exécution d'une Commande ;
- En cas de non-respect par le Miamer ou la Mama de ses obligations et/ou de la législation et de la réglementation applicable ;

La société MAMA COOK ne saurait, en tout état de cause, être responsable des dommages indirects causés à un Miamer ou une Mama tels que pertes de profits, de manque à gagner, perte de clientèle, atteinte à l'image de marque etc....

15-2 Responsabilité des Utilisateurs

L'Utilisateur est responsable des dommages de toute nature, matériels ou immatériels, directs ou indirects, causés à la société MAMA COOK ou à tout tiers, du fait de l'utilisation illicite de la Plateforme ou de la violation de l'une quelconque de ses obligations.

L'Utilisateur renonce à exercer tout recours contre la société MAMA COOK dans le cadre de poursuites diligentées par un tiers à son encontre du fait de l'utilisation ou de l'exploitation illicite de la Plateforme ou de la violation de l'une quelconque de ses obligations.

L'Utilisateur renonce notamment à tout recours à l'encontre de la société MAMA COOK sur le fondement de l'atteinte éventuelle à son droit à l'image, à son honneur, à sa réputation, à l'intimité de sa vie privée, résultant de la diffusion ou de la divulgation d'informations le concernant.

ARTICLE 16- PROPRIETE INTELLECTUELLE

La marque « MAMA COOK » déposée à l'INPI sous le numéro 18 4 474 158 ainsi que le contenu de l'Application est la propriété de la société MAMA COOK et est protégé par les lois françaises et internationales relatives à la propriété intellectuelle.

Toute reproduction totale ou partielle de ce contenu est strictement interdite et est susceptible de constituer un délit de contrefaçon.

L'Utilisateur s'interdit notamment toute représentation et/ou reproduction et/ou diffusion et/ou exploitation partielle ou totale de la marque MAMA COOK ainsi que des logiciels, animations, textes, vidéos, graphisme et plus largement de la structure générale de l'Application, sans l'autorisation expresse, écrite et préalable de la société MAMA COOK qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

En outre, la société MAMA COOK reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les photographies, présentations, études, dessins, modèles, prototypes, etc.

L'Utilisateur s'interdit donc toute reproduction ou exploitation desdites études, dessins, modèles et prototypes, et, sans l'autorisation expresse, écrite et préalable de la société MAMA COOK qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

ARTICLE 17 - RECLAMATION - LITIGE ENTRE LES UTILISATEURS

En cas de litige entre Utilisateurs, notamment en cas de désaccord entre un Miamer et une Mama, l'Utilisateur devra adresser une réclamation à la société MAMA COOK à travers la plateforme, via l'onglet « contact », et ce, en vue de parvenir à un règlement amiable.

ARTICLE 18 – RESILIATION ET SUPPRESSION DU COMPTE UTILISATEUR

L'Utilisateur peut, à tout moment, se désinscrire de la Plateforme et fermer son compte qui restera disponible pour l'Utilisateur pendant une durée de 14 jours en cas de nouvelle connexion.

La société MAMA COOK pourra résilier le présent contrat et supprimer le compte d'un Utilisateur et notamment d'une Mama, dans les cas suivants :

- En cas de manquement de l'Utilisateur à l'une des obligations issues des présentes CGUV ou manquement de l'Utilisateur à ses obligations légales et réglementaires, après mise en demeure restée infructueuse plus de 7 jours ;
- En cas de manquement grave rendant impossible la poursuite des relations entre la société MAMA COOK et l'Utilisateur

En toutes hypothèses, la suppression du compte Utilisateur aura pour conséquence de rendre immédiatement exigible l'ensemble des sommes dues à la société MAMA COOK

ARTICLE 19 - LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

Dans l'hypothèse où l'une des stipulations des présentes CGUV serait déclarée nulle ou inapplicable par l'effet d'une loi d'un règlement ou d'une décision juridictionnelle émanant d'un tribunal compétent, les autres

stipulations conserveront leur validité et leur force, sauf à imaginer que les présentes CGU soient dénaturées ou que cela entraîne un déséquilibre significatif des obligations à la charge des parties.

La loi française sera seule applicable au présentes CGUV

En cas de différend, l'Utilisateur s'engage à contacter directement MAMA COOK afin de tenter de résoudre tout litige à l'amiable.

Litiges opposant MAMA COOK et les MAMAS

TOUS LES LITIGES AUXQUELS LE PRÉSENT CONTRAT ET LES ACCORDS QUI EN DÉCOULENT POURRAIENT DONNER LIEU ENTRE MAMA COOK ET LES MAMAS, CONCERNANT TANT LEUR VALIDITÉ, LEUR INTERPRÉTATION, LEUR EXÉCUTION, LEUR RÉOLUTION, LEURS CONSÉQUENCES ET LEURS SUITES QUI N'AURAIENT PAS ÉTÉ RESOLU ENTRE LA SOCIÉTÉ MAMA COOK ET LA MAMA, SERONT SOUMIS AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MARSEILLE

Litige entre MAMA COOK et les autres Utilisateurs

Tous les litiges auxquels les présentes pourraient donner, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution leur résolution, leurs conséquences, leurs suites qui n'auraient pas été résolu entre la société MAMA COOK et les autres Utilisateurs, seront soumis aux Tribunaux compétents dans les conditions de droit commun